



MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE ANNONCE LA CLÔTURE DU PLACEMENT PRIVÉ PAR VOIE DE PRISE FERME DE 45 M \$

NON DESTINÉ À LA DISTRIBUTION SUR LES FILS DE PRESSE AMERICAINS NI LA PUBLICATION AUX ÉTATS-UNIS.

4 janvier 2018
Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V: LLG; OTCQX: MGPHF) est heureuse d'annoncer la clôture du placement privé par voie de prise ferme annoncé le 12 décembre 2017.

La Société a émis, par voie de prise ferme, un total de 18 750 000 actions ordinaires de la Société (les « Actions ») à un prix de 2,40 \$ par Action (la « Prise Ferme »).

La Prise Ferme a été complétée par un syndicat de preneurs fermes mené par La Financière Banque Nationale Inc. et comprenant Paradigm Capital Inc., Cormark Securities Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Canaccord Genuity Corp., Eight Capital ainsi que TD Securities Inc. (collectivement, les « Preneurs Fermes »).

Tel que précédemment annoncé, le produit net de la Prise Ferme sera utilisé par la Société pour les frais de développement et de construction reliés à la mine de graphite du Lac Guéret et au projet d'usine de concentration de Baie-Comeau, Québec, (le « Projet ») que la Société prévoit majoritairement engager au cours des douze prochains mois, ainsi qu'à des fins générales de la Société. Ces frais de développement et de construction représentent une partie du 200 M \$ de dépenses en capital prévues pour le Projet.

« Nous sommes heureux de l'appui soutenu que nous avons reçu de la part des investisseurs dans le cadre de la Prise Ferme », dit Benoît Gascon, Président et chef de la direction de Mason Graphite. « Ces investissements démontrent une fois de plus la qualité et la viabilité du Projet. Le succès de cette Prise Ferme représente une étape importante pour la Société, et nous permettra de continuer à travailler à la réalisation du Projet, qui progresse selon le plan annoncé précédemment ».

Tous les titres émis à la clôture de la Prise Ferme seront assujettis à une période de restriction de quatre mois, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ainsi que des politiques de la Bourse de croissance TSX, laquelle expire le 5 mai 2018.

Dans le cadre de la Prise Ferme, les Preneurs Fermes ont reçu une commission en espèces équivalent à 5,0% du produit brut de la Prise Ferme.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre commerciale ou de la sollicitation pour l'acquisition de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis Securities Act of 1933 sous sa forme modifiée (la «Loi de 1933») ni des lois sur les valeurs mobilières de tout État et ne pourront être ni offerts ni vendus sur le territoire des États-Unis, ni pour le compte ou le bénéfice d'une personne de nationalité américaine (tel que défini dans la réglementation S de la Loi de 1933), sans inscription ou dispense applicable de ces exigences d'inscription.

À propos de Mason Graphite et du Projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour en savoir plus, visitez www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

Benoît Gascon, CPA, CA, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations :

Simon Marcotte, CFA, Vice-président au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'information reliées aux communautés locales :

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social : 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Mise en garde contre les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des «énoncés prospectifs» au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif, incluant les références à la Prise Ferme, l'utilisation du produit de la Prise Ferme et au Projet. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la

volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujéti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Société ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Société, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.